

« Les responsabilités du chef d'établissement : Droit public – Droit privé »

Ce numéro de la revue de l'Unetp *Le Plus* Edition spéciale a pour objectif de regrouper des informations liées aux responsabilités du chef d'établissement, qu'elles relèvent du droit public ou du droit privé.

En quelques heures, un chef d'établissement peut procéder à l'ouverture de l'établissement, accueillir un nouveau maître, agent public, ou un personnel de droit privé, devoir agir pour la mise en conformité d'un bâtiment, rencontrer un élève et sa famille pour une inscription puis, rejoindre ses pairs pour telle ou telle réunion, ... le tout dans le respect des textes en vigueur.

D'une part, il doit se conformer au droit public ; la loi Debré, intégrée au Code de l'Éducation, est la base de l'enseignement privé sous contrat d'association avec l'État, mais de nombreux textes officiels y sont indissociables.

D'autre part, le chef d'établissement doit observer les principes et obligations liés au statut du chef d'établissement de l'Enseignement catholique, qui est défini par le Statut de l'Enseignement Catholique en France, auquel fait référence son contrat de travail.

Les missions du chef d'établissement sont étendues, comme peuvent le montrer certains articles des textes auxquels doit se référer le chef d'établissement :

- *“Le chef d'établissement assume la responsabilité de l'établissement et de la vie scolaire.”*(Article R442-39 du Code de l'Éducation)
- *“Le chef d'établissement a la responsabilité du projet éducatif de l'établissement, des projets pédagogiques, de leur cohérence et de leur mise en œuvre. Dans le respect des textes en vigueur, « avec [la plupart du temps] la responsabilité pastorale que lui confère la lettre de mission donnée par l'autorité de tutelle, il a, en permanence, la charge éducative, pédagogique, administrative et matérielle de l'établissement ».”* (Extrait de l'article 1.3 du statut du chef d'établissement)
- *“Son action s'exerce au service des élèves, sur l'ensemble de ses collaborateurs et auprès des familles. Elle s'étend à toute personne physique ou morale liée à la vie de l'établissement.”* (Extrait de l'article 1.3 du Statut du chef d'établissement)
- *“Il organise la vie de l'établissement et prévoit les structures à mettre en place en vue de la réalisation de la mission commune. Il effectue les arbitrages nécessaires et prend les décisions ultimes qui relèvent de sa fonction.”* (Article 148 du Statut de l'Enseignement catholique)

Le thème des responsabilités du chef d'établissement est, ici, abordé sous quatre angles : l'organisation de l'établissement, les personnels, les apprenants, les familles et les partenaires. Les éléments indispensables sont rassemblés sous l'appellation *“Le Plus incontournable”* et les *“Nouvelles Unetp”* relatives à la thématique sont reprises en fin de publication. Comme les autres numéros, il sera régulièrement mis à jour.

Compte tenu de l'importance du sujet, ces informations sont non exhaustives et vous permettent principalement de vous repérer dans le Code de l'Éducation, le Statut du chef d'établissement de l'Enseignement Catholique et le Statut de l'Enseignement Catholique en France. Concernant le droit du travail, certaines pistes d'informations sont indiquées.

A chacun d'entre vous de les consulter et, en fonction de votre situation (établissement non confessionnel par exemple, école de production, centre de formation, ...), de les adapter dans le respect des textes en vigueur.

Les représentants de votre Union sont à votre disposition pour de plus amples précisions sur un sujet déterminé ou une situation individuelle.

Bonne navigation !

Le Groupe Communication

Le Plus incontournable

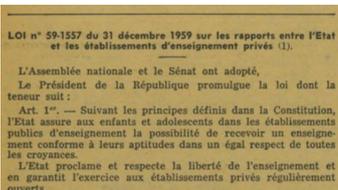


[L'article L111-1 du Code de l'Éducation, base de l'éducation en France](#)
"L'éducation est la première priorité nationale..."



[La liberté de l'enseignement](#)

La liberté de l'enseignement est inscrite dans le Code de l'Éducation...



[La loi Debré, base de l'enseignement privé sous contrat](#)

La loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés a été publiée au Journal Officiel du 3 janvier 1960...

CODE DE L'ÉDUCATION

[Le Code de l'Éducation et autres textes indissociables de la loi Debré](#)

Le Code de l'éducation rassemble les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'éducation...



[Des textes qui régissent l'Enseignement catholique](#)

Le contrat de travail d'un chef d'établissement relève principalement de deux textes...

L'organisation de l'établissement



Chef d'établissement, une responsabilité pleine et entière

Selon le Code de l'éducation, « le chef d'établissement assume la responsabilité de l'établissement et de la vie scolaire. »...



L'ouverture de l'établissement

Une des premières missions d'un chef d'établissement lors de son arrivée dans un établissement est d'informer qu'il va désormais diriger le dit établissement...



La mise en œuvre du contrat d'association

L'enseignement placé sous le régime du contrat est soumis au contrôle de l'Etat...



La fin du régime du contrat d'association

La résiliation du contrat d'association peut être prononcée par le préfet du département...



Les relations avec la tutelle

L'autorité de tutelle délivre au chef d'établissement une lettre de mission par laquelle elle le nomme...

L'organisation de l'établissement (suite)



Les relations avec l'organisme de gestion

Le chef d'établissement est nommé par la tutelle et signe son contrat de travail avec l'Organisme de gestion de l'établissement (Ogec)...



L'enseignement dispensé et l'organisation pédagogique

Dans les classes faisant l'objet du contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public...



Le fonctionnement d'un internat

Lorsqu'un établissement accueille des internes, les personnes qui assurent la responsabilité de l'internat doivent être déclarées...



La coordination d'un ensemble scolaire et le lien coordonnateur / chef (s) d'établissement

« Dans le cadre d'un ensemble scolaire, les fonctions de chaque chef d'établissement s'exercent selon un protocole de coordination »...



Le projet d'établissement et le projet éducatif

Chaque établissement se dote d'un projet d'établissement, sous la responsabilité du chef d'établissement, dont l'objet est la mise en œuvre du projet éducatif...



Le conseil d'établissement

Tout établissement doit se dote d'un conseil d'établissement, présidé de droit par le chef d'établissement...

L'organisation de l'établissement (suite)



L'expérimentation et l'innovation pédagogiques

Des travaux de recherche ou d'expérimentation en matière pédagogique peuvent se dérouler, sous certaines conditions, dans les établissements privés sous contrat...



L'évaluation des établissements

Depuis la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019, tous les établissements sont évalués de façon systématique et régulière...



Les bâtiments

Le chef d'établissement a à assumer un certain nombre de responsabilités civiles, voire pénales, à l'égard des personnes mais aussi des biens...



Les financements publics et le contrôle financier des établissements par les pouvoirs publics

Tout financement public appelle à un contrôle possible de l'Etat et donc à une comptabilité spécifique...



Autres dispositions

Les responsabilités du chef d'établissement sont multiples ; certaines obligations sont quasiment inclassables mais importantes à connaître...

Les personnels



Une gestion commune mais une autorité différente selon les salariés

Le chef d'établissement exerce l'autorité de l'employeur sur les personnels de droit privé et l'autorité hiérarchique sur les personnels enseignants, de droit public, ...



Le statut des maîtres

La loi n° 2005-5 du 5 janvier 2005, dite "loi Censi" a modifié fondamentalement le statut des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat...



Les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH)

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ont vocation à favoriser l'autonomie de l'élève...



Les personnels OGEC

La convention collective de l'enseignement privé non lucratif (EPNL) s'applique aux établissements adhérant à l'Unetp...

Les apprenants



Le chef d'établissement, responsable de l'éducation des jeunes

Le chef d'établissement est responsable de l'éducation des jeunes et de la vie de l'établissement...



Le règlement intérieur

Le règlement intérieur rassemble et fixe l'ensemble des règles et des principes de vie dans l'établissement...



Le harcèlement et le bizutage

En cas de harcèlement ou de bizutage, le chef d'établissement peut voir sa responsabilité pénale engagée...



L'orientation

Le chef d'établissement est responsable des décisions d'orientation et se préoccupe de l'insertion professionnelle des jeunes ...



Les élèves délégués

Les instances représentatives des élèves peuvent varier d'un établissement à l'autre...

Les apprenants (suite)



Les bourses

Les élèves des établissements sous contrat d'association peuvent se voir attribuer des bourses...



Les stages et périodes de formation en milieu professionnel

L'établissement est chargé d'appuyer et d'accompagner les apprenants dans leur recherche de PFMP ou de stages...



Les sorties et voyages scolaires

Le chef d'établissement est responsable de l'établissement et de la vie scolaire...



Les accidents et les contrats d'assurance

Le chef d'établissement est responsable de l'établissement et de la vie scolaire...



Les élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers

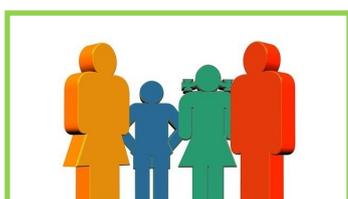
Les élèves en situation de handicap ou présentant des besoins éducatifs particuliers bénéficient d'une scolarisation adaptée et d'un accompagnement spécifique...

Les familles et les partenaires



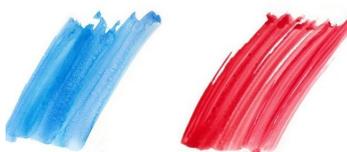
Le chef d'établissement, une pluralité de relations

Le chef d'établissement doit être en relation avec les familles. Il doit construire et développer des liens avec les différents acteurs de proximité et partenaires...



Les familles

Le chef d'établissement se tient en relation avec les familles pour les écouter, les informer et les conseiller...



Les pouvoirs publics et les collectivités

Dans le cadre de leur contribution au service éducatif de la Nation, les établissements coopèrent avec les pouvoirs publics et les autres institutions éducatives...



Les autres établissements et l'Institution

Le chef d'établissement est le premier responsable du lien de l'établissement qu'il dirige avec les autres établissements des divers réseaux auxquels celui-ci appartient...



Les entreprises

Les entreprises, des acteurs incontournables de l'établissement scolaire...



Les organisations professionnelles de chefs d'établissement

Les responsabilités institutionnelles et professionnelles prises par un chef d'établissement font partie intégrante de sa fonction...



Les autres partenaires

Bénévoles, associations, branches professionnelles, réseaux mais aussi Opco, Agefiph, Dreets, ... sont autant de partenaires avec qui il est important de nouer les liens...

[Cliquez pour retrouver
les Nouvelles Unetp et les Actualités du Site Unetp](#)